



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Alerte sur la situation de l'Agence nationale pour les chèques-vacances

Question écrite n° 31282

### Texte de la question

Mme George Pau-Langevin interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur l'ordonnance du 26 mars 1982 portant création des chèques-vacances. Celle-ci a été élaborée pour répondre aux aspirations légitimes des individus et des familles les plus modestes à pouvoir accéder, eux aussi, elles aussi, aux vacances. Le droit aux vacances est indispensable à l'équilibre de la vie en société, facteur de resserrement des liens familiaux. L'accès aux vacances, à la culture, aux voyages, à la découverte contribue à l'épanouissement de la personnalité et, au-delà, en favorisant la multiplication des échanges, participe à la construction d'un monde plus tolérant. Or c'est bien parce qu'une partie, trop importante, de la société ne pouvait accéder à ce droit pour des raisons essentiellement financières que le mécanisme du chèque-vacances a été mis en place, comme un outil d'aide au départ. On peut se féliciter que plusieurs dizaines de millions de familles, grâce au chèque-vacances, ont pu, chaque année depuis 1982, se voir offrir la possibilité de rompre avec le quotidien. À la suite d'un certain nombre de déclarations qui préconisent un début de privatisation du dispositif au profit d'opérateurs privés, on ne peut que s'inquiéter d'une remise en cause de la politique sociale du tourisme français. De plus, l'ouverture de la commercialisation des chèques-vacances à des opérateurs privés, si elle se confirmait, remettrait en cause le financement des missions de l'agence. Aussi, elle lui demande la position et les intentions du Gouvernement sur un outil comme l'ANCV, qu'il faut préserver.

### Données clés

**Auteur :** [Mme George Pau-Langevin](#)

**Circonscription :** Paris (15<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31282

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances et relance](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 juillet 2020](#), page 4924

**Question retirée le :** 24 novembre 2020 (Fin de mandat)